

RNCP 38469 titre enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (niveau 5 nomenclature européenne) par publication des décisions d'enregistrements aux répertoires nationaux du 21 décembre 2023. Numéro d'enregistrement : RNCP38469, certificateur FDTI – Formation Diagnostics Techniques Immobilier

Prérequis : Détenir un Titre de niveau 4 ou équivalent *ou expérience professionnelle d'un an dans le secteur.*

Objectifs

- Identifier les besoins du client et les éléments nécessaires aux diagnostics immobiliers
- Réaliser et rédiger une proposition commerciale et d'un ordre de mission
- Promouvoir et positionner des prestations de diagnostics immobiliers
- Préparer et démarrer la mission de diagnostics immobiliers
- Réaliser les différents diagnostics immobiliers réglementaires
- Analyser et retranscrire sur un rapport de mission les résultats obtenus
- Réaliser une étude de marché
- Etre en capacité d'assurer la gestion administrative, coordonner et superviser des équipes
- Assurer la santé et la sécurité sur les chantiers
- Assurer une veille technique, juridique et réglementaire propres aux obligations de certifications et formations continues de la profession,
- Suivre les évolutions technologiques et des nouveaux besoins en matériel liés au métier

- **Obtenir les 6 attestations de formation** obligatoires pour se présenter aux examens de **certification** conformément aux : **arrêté du 1er juillet 2024** définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic **amiante, électricité, gaz, plomb et termites...** & **arrêté du 20 juillet 2023** définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du **diagnostic de performance énergétique**, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

- **Obtenir un Titre Professionnel de niveau 5 (RNCP 38469)** pour valider le **prérequis** obligatoire pour se présenter à l'examen de **certification du domaine « DPE »** conformément à l'**arrêté du 20 juillet 2023** définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique

Durée

à minima **286 heures**
dont **59 heures en Présentiel**

Contact

Site : www.ebtp.fr
Tel : **05.61.37.73.79**
Mail : administratif@ebtp.fr

Coût pédagogique

4 500,00€



Formation en **E-LEARNING 80%**

en **Présentiel 20%**

& Classes Virtuelles

Plateforme E-LEARNING accessible 24 H sur 24 : <https://ebtp.disegno.fr/>

Lieu de la formation : 11 rue Clément Ader, **31140 AUCAMVILLE**

Horaires : 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Accessibilité

Peut être adaptée
Etude au cas par cas
Fiche PSH voir site web

Délai d'accès

Voir en annexe le **planning/calendrier**

Public ciblé

Tout public

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique (et/ou papier).

Moyens matériels - Vidéoprojection, plateforme pédagogique e-learning, plateaux techniques, matériau-thèque, logement témoin pour pratique sur terrain, études de cas, matériels de mesures et essais...

Moyens humains - Formateurs intervenants qualifiés pratiquant, ayant exercés dans les domaines.

Documentation - Des supports de cours papier format "A4" relié, reprenant l'essentiel de chaque formation sont remis aux apprenants. Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning.

NOTA : Un temps de travail personnel, notamment pour la préparation de votre mémoire sera indispensable. Prévoir à minima 70 heures dédiées à ce temps, au cours de votre cycle de formation.

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Soutenance devant un Jury pour Obtention du **Titre Professionnel RNCP 38469 de niveau 5**

Modalités & Infos pratique liées à l'examen :

Durée : 7 Heures (1 jour en **Présentiel**)

Lieu : peut être différent du lieu de la formation

L'acquisition de la certification se fait selon des modalités et critères d'évaluation spécifiques à chacun des trois blocs de compétences du référentiel d'activités.

La certification est obtenue lorsque les trois blocs de compétences sont validés post soutenance devant le jury.



Termes Techniques du Bâtiment

Contenu formation à minima 32 heures (E-LEARNING)

Thèmes enseignés

- les différentes structures bâtiment,
- les principaux systèmes constructifs,
- la terminologie technique tous corps d'état (*de la fondation au clos et couvert*),
- la terminologie technique des domaines spécifiques au métier de diagnostiqueurs immobilier certifiés (*amiante, termites, gaz, électricité, plomb, DPE...*)
- la terminologie juridique du bâtiment.

JOUR 1 (8 heures)

Généralités

- Aménagement du territoire
- Le droit à construire
- Les acteurs de l'immobilier
- Cadastre et parcelle
- Matériaux et déchets

COMPLEMENT – Accessibilité

JOUR 2 (8 heures)

Gros œuvre

- Terrassement, assainissement, voirie et réseaux divers
- Maçonnerie : principes ; structure, plancher...
- Charpente
- Couverture zinguerie
- Murs bois, planchers bois et maison en bois

JOUR 3 (8 heures)

Second œuvre

- Menuiserie intérieure, menuiserie extérieure,
- Cloison, Isolation, Plafond, Sols,
- Sanitaire, Plomberie, Electricité, Ventilation, Climatisation...
- Serrurerie, cheminée, peinture...

COMPLEMENT – L'isolation

JOUR 4 (8 heures)

Questions / réponses soulevées lors de la première partie de formation réalisées en e-learning :

- Généralités
- Gros œuvre
- Second œuvre

Présentation du métier de diagnostiqueur immobilier et introduction aux normes méthodologiques.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Vidéos, contenus interactifs, schémas, QCM, étude de cas pratique...

Moyens humains - Formateur référent qualifié

Documentation Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning

Plomb crep

Contenu formation à minima 21 heures (**E-LEARNING**)

JOUR 1- Matin (4 heures)

- Historique du plomb en habitation,
- Les pathologies générées,

JOUR 1 – Après Midi (4 heures)

- Champ d'application de la recherche du plomb au regard de la loi,
- Habitats concernés (immeubles sur mutation avant 1948...),

JOUR 2 – Matin (4 heures)

- Comment mener les opérations expertales,
- Conseils si analyse positive et détermination du risque d'exposition,

JOUR 2 – Après Midi (4 heures)

- Les technologies actuelles pour la recherche de plomb,
- Instrument à source radioactive,
- Autres techniques... .

JOUR 3 – Matin (4 heures)

- Remplir un rapport diagnostic Plomb,
- Les conditions administratives pour être agréé par la DDAS,

JOUR 3 – Après Midi (4 heures)

- Rapport type de diagnostic et réalisation d'études de cas pratiques, émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Vidéos, contenus interactifs, schémas, QCM, étude de cas pratique...

Moyens humains - Formateur référent qualifié

Documentation Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning

Contenu formation à minima 24 heures (E-LEARNING)

JOUR 1- Matin (4 heures)

Les procédés, produits et équipements dans le domaine du gaz ainsi que les réglementations et prescriptions techniques qui régissent la prévention des risques liés à l'utilisation du gaz ;

JOUR 1 – Après Midi (4 heures)

Les caractéristiques physico-chimiques des différents gaz combustibles, la combustion du gaz, les risques liés aux gaz combustibles et les contraintes portant sur l'aération et l'évacuation des produits de combustion ;

JOUR 2 – Matin (4 heures)

Le fonctionnement des grandes familles d'appareils et leurs consignes d'installation et d'utilisation, en adéquation avec le combustible utilisé ;

JOUR 2 – Après Midi (4 heures)

Les méthodes de diagnostic des installations intérieures de gaz, définies conformément aux articles R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation et la norme NF P 45-500.

JOUR 3 – Matin (4 heures)

Logiciel d'aide au levé technique sur site jusqu'à l'édition du rapport de mission gaz (émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission)

JOUR 3 – Après Midi (4 heures)

Pratique

Le stagiaire réalisera (au sens de la norme NF P 45-500) un ou des exercices pratiques **sur logiciel métier** portant notamment sur :

Appareils de cuisson

- Fonctionnement des appareils de cuisson
- Contrôle général de l'aspect des flammes.
- Stabilité des brûleurs découverts à l'ouverture de la porte du four.
- Stabilité des brûleurs lors du passage du débit maxi au débit mini.

CENR Chauffe-Eau Non Raccordé

- Fonctionnement du chauffe-eau : débordement de flamme,
- Débit de gaz, hygiène de l'atmosphère chauffe-eau non raccordé fonctionnant seul.
- Débit gaz, vérification hygiène atmosphère chauffe-eau non raccordé fonctionnant seul.

Appareils raccordés

- Fonctionnement des appareils raccordés (chaudière) : le débordement de flamme ; le débit de gaz de l'appareil ;
- La qualité de l'évacuation des gaz brûlés par mesure de CO en ambiance à proximité de l'appareil en fonctionnement.
- Contrôle du débit de gaz de l'appareil raccordé
- Vérification de la qualité d'évacuation des produits de combustion
- Contrôle de l'hygiène de l'atmosphère (mesure de CO dans l'air ambiant)
- Étanchéité apparente

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Vidéos, contenus interactifs, schémas, QCM, étude de cas pratique...

Moyens humains - Formateur référent qualifié

Documentation Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning

Termites (Métropole ou Outre-Mer)

Contenu formation à minima 21 heures (E-LEARNING)

JOUR 1- Matin (4 heures)

1°) LES BOIS D'OEUVRES LES PLUS UTILISES DANS LA CONSTRUCTION :

- les reconnaître, appréhender leurs résistances naturelles à certains agents d'altération et/ou en fonction de leur classe de risque biologique (*exposition dans la construction*).

JOUR 1 – Après Midi (4 heures)

2°) LES ALTERATIONS BIOLOGIQUES DES BOIS OEUVRES DANS LA CONSTRUCTION :

- Les agents de dégradation biologiques des bois d'œuvre les plus communs : Leur biologie,
- Les champignons, « leurs signatures ».
- Insectes nidificateurs « leurs signatures ».
- Insectes à larves xylophages les plus communs Capricornes des maisons (*Hyloterpes bajulus*), Hesperophanes, Vrillettes (*grosses et petites*), Lyctus, Curculionidae. : « leurs signatures ».
- Le mode de propagation et de multiplication de ces agents de dégradation biologique des bois dans les immeubles.

JOUR 2 – Matin (4 heures)

- La méthodologie en recherche de leur présence, le déroulement d'une bonne « investigation » (*Détecter leurs signatures, traces ou séquelles, stigmates de leurs présences*).
- Incidence économique.
- Les techniques et procédés de luttres les plus utilisés.

Le termite en France métropolitaine :

- La biologie des termites.
- Leurs techniques « invasives » des constructions.
- Comment reconnaître et connaître les insectes termites, leurs altérations.
- Espèces et sous-espèces rencontrées en France métropolitaine, « leurs signatures respectives » et leurs dégâts.

JOUR 2 – Après Midi (4 heures)

- Le mode de propagation du termite dans les immeubles : sol, murs, bois.....

3°) LES EQUIPEMENTS DU DIAGNOSTIQUEUR (*protection, outils et matériel/matériaux...*) :

Le contrôle sur site en recherche de termites : l'équipement (EPI) et l'état physique de l'expert.

- La chronologie d'investigation.

JOUR 3 – Matin (4 heures)

- Le droit applicable (*réglementation, norme, arrêtés de compétences...*)
- Le rapport de mission écrit : le fond (contenu) et la forme de l'état relatif à la présence de termite : son squelette, sa rédaction et ses pièces annexes (*courrier AR pour devoir de conseil, etc...*),
- assurances obligatoires : R.C.P

JOUR 3 – Après Midi (4 heures)

Visualisation de larves et insectes xylophages, d'insectes nidificateurs, de champignons.

- Utilisation d'un **plateau technique** et d'une abondante « **matériauthèque** » comprenant plusieurs centaines de grands échantillons atteints par tous types d'agents de dégradation du bois et d'autres matériaux dérivés ou non du bois et utilisé dans les constructions.

- Constat d'altération d'échantillons de bois attaqués, visualisation d'une termitière vivante, vidéo de termites vivants filmés par EBTP.

- Etude de cas (*émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission*) **sur logiciel métier**.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Vidéos, contenus interactifs, schémas, QCM, étude de cas pratique...

Moyens humains - Formateur référent qualifié

Documentation Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning

Electricité

Contenu formation à minima 24 heures (E-LEARNING)

JOUR 1- Matin (4 heures)

Les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement,

JOUR 1 – Après Midi (4 heures)

Les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels,

JOUR 2 – Matin (4 heures)

La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations,

JOUR 2 – Après Midi (4 heures)

Les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic : connaissance et mise en œuvre des prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution du diagnostic,

JOUR 3 – Matin (4 heures)

- Les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité,
- Rapport type de diagnostic et réalisation d'études de cas pratiques, émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission électricité.

JOUR 3 – Après Midi (4 heures)

Pratique

Le stagiaire réalisera (au sens du projet d'arrêté de l'état de l'installation intérieure d'électricité) un ou des exercices pratiques **sur logiciel métier** lui permettant notamment de vérifier les :

- câblage de deux salles techniques (une salle de bain et une cuisine),
- dispositif de protection contre les surintensités,
- liaisons équipotentielles supplémentaires des locaux contenant une douche ou une baignoire,
- vétustés des matériels,
- matériels présentant des risques de contacts directs (fixation, état, ...),
- protection mécanique des conducteurs,
- matériels inadaptés aux influences externes.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Vidéos, contenus interactifs, schémas, QCM, étude de cas pratique...

Moyens humains - Formateur référent qualifié

Documentation Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning

Amiante sans mention

Contenu formation à minima 24 heures (E-LEARNING)

JOUR 1 (8 heures)

Sécurité amiante :

- prévention des risques liés à l'amiante : information par EBTP de l'obligation réglementaire d'une formation complémentaire concernant « la sécurité amiante » au sens de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante (*voir autre formation dénommée SS4*).

- Informer les techniciens du bâtiment actuels diagnostiqueurs certifiés et futurs diagnostiqueurs : sur les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante, et leur faire prendre conscience du dispositif législatif et réglementaire existant et relatif à la protection des populations et des travailleurs....

Informé, connaître, appliquer, ...

Partie législative et réglementaire dont normative : - décret 96-97,

- modalités méthodologiques du repérage amiante I (*sans mention*) selon normes NF X46-020, NFX46-023 l'arrêté de compétence du 25 07 2016 applicable au 01/01/2017 et des obligations législatives et réglementaires opposables au diagnostiqueur pour pouvoir exercer en toutes conformités et pratiquer en toute éthique et déontologie

- les dispositifs législatifs et réglementaires relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ;

- historique des techniques d'utilisation de l'amiante ses diverses utilisations,

- les avantages de l'amiante et ses dangers pour toute population quant aux risques sanitaires liés à une exposition aux diverses fibres d'amiante

- Connaître pour repérage les matériaux et produits pouvant contenir, ayant contenus ou contenant de l'amiante, leurs conditions d'emploi jusqu'à leur interdiction.

- Les acteurs du repérage amiante sur site : le donneur d'ordre, l'opérateur de repérage et autres intervenants (rôle, obligations, responsabilités).

JOUR 2 (8 heures)

La mission : AMIANTE I (*sans mention*) : conscience et connaissance des sous domaines (*diverses missions*) propres à l'amiante : Avant-vente, en vue de constitution du DTA, DAPP...

- L'ordre de mission,

- Savoir s'équiper se protéger tant soit que l'environnement pour mener à bien une mission de repérage amiante.

- Savoir au regard du type de mission, appliquer une méthodologie de repérage de l'amiante dans ou de l'ouvrage concerné.

- Savoir identifier, localiser, nommer, classer par zones homogènes et prélever sur tous matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

- Savoir pratiquer la méthodologie d'échantillonnage et d'expédition au laboratoire d'analyse, en vue d'obtenir un procès-verbal d'analyse, l'interpréter.

- Savoir évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante,

- être informé des modalités de réalisation et d'interprétations des mesures d'empoussièrement.

- savoir établir une grille d'évaluation de l'état de conservation des MCA, mesures préconisées, mesures d'empoussièrement, contrôle récurrent de l'état de conservation, travaux de désamiantage.

JOUR 3 (8 heures)

Être capable de rédiger un rapport de repérage amiante conforme à la réglementation (*normes, arrêté de compétence...*) tant de son "contenant" que de son contenu en incluant des mesures, des recommandations, des conclusions conformes, sans omettre si nécessaire de procéder à son devoir ou obligation de conseil...

- Savoir établir un rapport d'activité annuel,

- Rapport type de diagnostic et réalisation d'études de cas pratiques et émission

d'un rapport **sur logiciel métier** selon un scénario exemple de mission amiante

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Vidéos, contenus interactifs, schémas, QCM, étude de cas pratique...

Moyens humains - Formateur référent qualifié

Documentation Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning

Contenu formation à minima 56 heures (E-LEARNING + Présentiel)

PREMIERE PARTIE (à minima 28 Heures E-LEARNING)

JOUR 1 - Matin (3,5 heures) théorie

- **Notions de thermique** : Les notions de base, Les grandeurs physiques...
- L'inertie thermique (plancher bas, plancher haut, paroi verticales...) et les classes d'inertie d'un bâtiment
- Les Degrés Heures, l'énergie finale et primaire, les émissions de GES des énergies, le flux thermique (modes de transfert de la chaleur, résistance thermique, le coefficient U), la Thermique d'hiver et la thermique d'été, le diagramme de l'air humide.

JOUR 1 – Après Midi (3,5 heures) théorie

- Les principales pathologies dans le bâtiment et les désordres thermiques
- Les 3 modes de calcul réglementaires pour réaliser un DPE
- La surface de référence et la surface thermique
- Le principe de la méthode conventionnelle

JOUR 2 – Matin (3,5 heures) théorie

- L'enveloppe du bâtiment : les différentes parois dans la méthode conventionnelle, les parois opaques, les baies, les portes
- Les principaux défauts d'étanchéité à l'air et les sources d'infiltration d'air parasites

JOUR 2 – Après Midi (3,5 heures) théorie

- Les déperditions linéiques ou ponts thermiques : Les 5 ponts thermiques pris en compte en DPE, calcul des déperditions linéiques, les ponts thermiques négligés en DPE...
- Configurations thermiquement défavorables.

JOUR 3 – Matin (3,5 heures) théorie

- Les systèmes de Chauffages : les 4 composants, les systèmes électriques à effet joule, les systèmes à combustible, les réseaux urbains, les chaufferies, l'intermittence, l'équilibrage, combinaison des systèmes, les rendements.
- Les systèmes d'ECS : les 3 composants, combinaisons des systèmes, les rendements, la légionellose...

JOUR 3 – Après Midi (3,5 heures) théorie

- Les systèmes techniques (suite) : Refroidissement, Ventilation, Auxiliaires et éclairage
- Les énergies renouvelables et les technologies innovantes (pile à combustible, aérovoltaïque, VMC thermodynamique, isolants sous vide, isolants issus des nanotechnologies, VMC DF décentralisée)
- L'entretien des équipements

JOUR 4 - Matin (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur un **Appartement avec chauffage Individuel**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs... Ce cas test de formation prévoit la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle. **Saisie du rapport DPE sur logiciel DPE validé par le ministère.**

JOUR 4 – Après Midi (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur une **Maison existante construite avant 1948**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs, photographies... permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment objet de la mission. **Saisie du rapport DPE sur logiciel DPE validé par le ministère**

DEUXIEME PARTIE (28 heures soit 4 jours en présentiel)

JOUR 5 – Matin (3,5 heures) théorie

- Importance de la rénovation énergétique
- Les engagements de la France pour la réduction de ses émissions de GES
- Généralités sur le bâtiment : Typologie des bâtiments, systèmes et techniques constructifs, produits de construction...
- Les réglementations thermiques. Historique, la RT 2005 à la RE 2020, les RT en termes de classification DPE, les repères pour estimer l'année de construction en fonction de l'isolation d'origine et des types de menuiseries, les Labels dans le bâtiment

JOUR 5 – Après Midi (3,5 heures) théorie

- Les spécificités des bâtiments avant 1948-1950 : Le comportement thermique des bâtiments, les parois, l'isolation
- Les isolants d'origine minérale, végétale et animale
- Les textes réglementaires : les principaux textes en vigueur, les attestations, les documents justificatifs acceptables, les Obligations, notions juridiques, les outils, la certification et l'assurance, l'ordre de mission, les documents ressources...

JOUR 6 – Matin (3,5 heures) pratique

Mise en situation (en autonomie = sans formateur) : Réalisation d'un DPE sur une **Maison existante construite après 1948**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs, photographies... permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment objet de la mission. **Saisie du rapport DPE sur logiciel DPE validé par le ministère.**

JOUR 6 – Après Midi (3,5 heures) pratique

Mise en situation (en autonomie = sans formateur) : Réalisation d'un DPE sur des **Bureaux existants (petit tertiaire)**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs... Ce cas test de formation prévoit la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle. **Saisie du rapport DPE sur logiciel DPE validé par le ministère.**

JOUR 7 - Matin (3,5 heures) pratique

Correction Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur des Bureaux existants (petit tertiaire), par le biais de descriptifs, documents justificatifs... Ce cas test de formation prévoit la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle.

JOUR 7 – Après Midi (3,5 heures) pratique

Correction Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur une Maison existante construite après 1948, par le biais de descriptifs, documents justificatifs, photographies... permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment objet de la mission.

JOUR 8 – Matin (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur un **Appartement avec chauffage Collectif**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs... Ce cas test de formation prévoit la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle. **Saisie du rapport DPE sur logiciel DPE validé par le ministère.**

JOUR 8 – Après Midi (3,5 heures) pratique

Mise en situation : Réalisation d'un DPE sur une **Maison neuve**, par le biais de descriptifs, documents justificatifs, photographies... permettant d'avoir accès aux caractéristiques du bâtiment objet de la mission. **Saisie du rapport DPE sur logiciel DPE validé par le ministère.**

-
- Contrôle de connaissances (QCM) pour validation des acquis formation

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Vidéos, contenus interactifs, schémas, QCM, étude de cas pratique, logiciel DPE...

Moyens humains - Formateur référent qualifié

Documentation Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning

Sécurité ELECTRICITE - HE

Préparation à l'**H**abilitation **E**lectrique **BS / BE** Vérification

Contenu formation durée 8 heures / **1 jour en présentiel**

Matin (4 heures)

- Statistiques des accidents du travail
- Dispositions règlementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- La prévention et la protection
- Définitions relatives aux opérations, distances et zones
- les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés

Après-Midi (4 heures)

Questions / réponses soulevées lors de la première journée de formation

- L'habilitation
- La consignation et la déconsignation
- Hiérarchisation

Pratique :

- Mise en situation (essaie / vérification)
- Utilisation des équipements

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Vidéo projection, matériels de contrôle (*vérificateur d'absence de tension...*), plateau(x) technique(s)...

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié, ayant exercé dans le domaine et formé aux risques.

Documentation - Un support de cours papier Mémo format (A5), reprenant l'essentiel de la formation.

Sécurité Amiante – SS4 opérateur de Chantier

Contenu formation durée 16 heures / 2 jours en présentiel

JOUR 1 (8 heures)

1. Introduction

2. L'amiante

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Ses effets sur la santé
- Les régions comportant des terrains amiantifères
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les produits et dispositifs de substitution
- La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante

3. La réglementation de l'amiante

- L'élimination des déchets contenant de l'amiante

4. Les risques et leur prévention

- La réglementation relative à la prévention des risques
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante

JOUR 2 (8 heures)

5. L'évaluation des risques

- Appliquer les méthodes et les procédures

6. Les équipements de protection

- L'utilisation des équipements de protection collective
- L'utilisation des équipements de protection individuelle

7. La vie du chantier

- Connaître les situations d'urgence ou situation anormale
- Appliquer la conduite à tenir en cas de situations anormales

8. Scénario sur plateau pédagogique / Évaluation de la formation

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis (définis par l'annexe IV de l'arrêté du 23/02/2012)

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier. Exposés,

Moyens matériels - Vidéo projection, Plate-forme pédagogique, EPI de base adaptés à l'activité (chaussures de sécurité, casque, gants...)

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié, ayant exercé dans le domaine et formé aux risques.

Documentation - Un support de cours papier Mémo format (A5), reprenant l'essentiel de la formation.

Etat des Risques & Pollutions

Contenu formation à minima 3 heures (E-LEARNING)

- 1 - Le Contexte Juridique
- 2 – Les risques naturels, miniers et technologiques, potentiel radon et sols pollués
- 3 - La prévention des risques
- 4 - L'état des risques et pollutions
Conditions d'utilisation, Méthodologie de remplissage de l'ERP...

Evaluation finale (QCM) pour validation des acquis formation.

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Vidéos, contenus interactifs, schémas, QCM...

Moyens humains - Formateur référent du domaine

Documentation Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning

MESURAGE Loi CARREZ / LOI BOUTIN

Contenu formation à minima 5 heures (E-LEARNING)

- 1- Introduction & Contexte Juridique
La Loi et les décrets (champs d'application...),
- 2 – Surface habitable ou superficie ?
Les bâtis concernés, les différences Carrez / Boutin...
- 3 – Le calcul de la superficie
Les éléments & détails constructifs, les règles de mesurage, techniques de calcul...
- 4 – La mission de Mesurage (CARREZ) Méthodologie
Les moyens techniques, le déroulement de la mission, l'attestation de superficie...

Evaluation finale (QCM) pour validation des acquis formation.

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Vidéos, contenus interactifs, schémas, QCM...

Moyens humains - Formateur référent du domaine

Documentation Divers documents et ressources téléchargeables sur la plateforme e-learning

Formation Commerciale / Métier

Contenu formation durée 14 heures / **2 jours** en Classe Virtuelle (**VISIO**)

- 1 - Surveiller les évolutions du marché des diagnostics immobiliers
- 2 - Organiser la promotion et la communication de prestations de diagnostics immobiliers, spécifiquement en fonction des prescripteurs et des clients de l'entreprise
- 3 - Adapter sa proposition commerciale à la demande du client et à la typologie du bâtiment concerné
- 4 - Différencier son offre et ses services.

Evaluation finale (QCM) pour validation des acquis formation.

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique, Moyens matériels - Plateforme Visio...
Moyens humains - Formateur intervenant professionnel du domaine
Documentation - Divers documents et ressources transmis dans un espace de partage

ce module vous permettra d'acquérir des compétences du **BLOC 2** du Titre RNCP 38469

Révisions DIAG IMMO (Théorie/Pratique)

Contenu formation à minima 24 heures (**E-LEARNING**)

Journées de Révision THEORIQUE (QCM) + Journées de Révision PRATIQUE (ETUDE DE CAS)

Rédaction et saisie des rapports de Diagnostics Immobiliers sur **logiciel métier**

Méthodes mobilisées

Moyens matériels - ETUDES DE CAS, Mises en situation, Plate-forme pédagogique...
Moyens humains - Formateurs intervenants qualifiés pratiquant, ayant exercés dans les domaines.

ce module vous permettra d'acquérir des compétences des **BLOC 1, 2 et 3** du Titre RNCP 38469

Préparation à la soutenance devant le Jury

Contenu formation durée 7 heures / **1 jour** en Classe Virtuelle (**VISIO**)

- 1 – Présentation de l'épreuve « JURY »
 - Objectif
 - Composition du Jury & Déroulé de l'épreuve
 - Référentiel Métier
- 2 – Constitution du mémoire et rapports de Diagnostic
 - BLOC 1 : Commercialiser une mission de diagnostic
 - BLOC 2 : Réaliser une mission de diagnostic
 - BLOC 3 : Piloter et développer une entreprise en diagnostic
- 3 – **CONTENU** Détaillé des blocs de compétence – **TITRE RNCP 38469**

Bloc 1. Commercialisation d'une mission de diagnostic

A1. Identification des besoins du client et des éléments nécessaires au diagnostic immobilier :

- Établir un premier contact avec le client en procédant à un accueil de qualité afin d'identifier ses besoins.
- Comprendre les besoins du client, en demandant les informations nécessaires à l'élaboration de l'offre commerciale afin de cibler la demande.
- Présenter l'ensemble des diagnostics obligatoires sur un bien en s'appuyant sur le cadre réglementaire afin de répondre aux besoins du donneur d'ordres.

A2. Réalisation et rédaction d'une proposition commerciale et d'un ordre de mission :

- Procéder à une analyse de la demande, en positionnant son offre sur le marché par une étude de la concurrence ainsi que l'évolution des besoins afin de présenter une offre commerciale adaptée.
- Rédiger une proposition commerciale optimale en s'appuyant sur l'étude réalisée précédemment afin d'initier les conditions attendues pour le succès de la mission.
- Éditer un ordre de mission à partir de la proposition commerciale en rappelant les obligations de chacun afin de formaliser la relation contractuelle entre le donneur d'ordre et le diagnostiqueur.

A3. Promotion et positionnement des prestations de diagnostics immobiliers :

- Présenter commercialement l'ensemble des diagnostics à réaliser en fonction des différentes informations recueillies et du cadre réglementaire correspondant dans le but de renseigner le client de l'intérêt et la durée de validité de chacun des diagnostics.
- Déployer la promotion des prestations de diagnostics immobiliers en fonction des prescripteurs et des clients au moyen d'outils de communication, afin de développer son activité.

Bloc 2. Réaliser une mission de diagnostic

A4. Préparation et démarrage de la mission de diagnostics immobiliers :

- Vérifier les éléments nécessaires à la réalisation du diagnostic immobilier, en s'appuyant sur l'ordre de mission ainsi que les matériels et équipements à mobiliser, afin de garantir le bon déroulé des diagnostics.
- Visiter le site en localisant les éléments à contrôler, au moyen d'équipements adaptés dans le but de réaliser les premières constatations visuelles et de vérifier la cohérence de l'ordre de mission avec les besoins en diagnostic.
- Repérer les installations, en s'assurant que l'ensemble des pièces à visiter soit accessibles dans le but de mener à bien sa mission.

A5. Réalisation des différents diagnostics immobiliers réglementaires :

- Réaliser l'ensemble des contrôles selon des critères préétablis en effectuant des mesures, des prélèvements, tests, essais et poinçonnements afin de réaliser les différents diagnostics immobiliers réglementaires.

A6. Analyse et retranscription des résultats obtenus :

- Identifier des anomalies au moyen d'appareils de contrôle adaptés, dans le but de prévenir les risques.
- Restituer les résultats en respectant les textes réglementaires et normes en vigueur dans le but de produire un rapport conforme aux attendus.
- Présenter les axes d'amélioration possibles au moyen du rapport afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.
- Rédiger le DDT (Dossier de Diagnostic Technique) conformément aux réglementations en vigueur et spécifiques à chaque diagnostic afin de le remettre au donneur d'ordre et d'exonérer de vices cachés le propriétaire vis-à-vis de l'acquéreur ou le bailleur vis-à-vis du locataire et ainsi sécuriser la transaction.

Bloc 3. Piloter et développer une entreprise en diagnostic

A7. Réalisation d'une étude de marché :

- Analyser la demande en étudiant le marché actuel afin d'élaborer une zone de chalandise en cohérence avec son projet de création de société.
- Réaliser une étude prévisionnelle dans le cadre d'une création ou reprise d'un cabinet de diagnostic en s'appuyant sur la zone de chalandise prédéfinie et le marché du secteur actuel afin que le projet soit réalisable et viable.
- Examiner la concurrence au moyen d'une étude de marché afin de vérifier la faisabilité du projet.
- Élaborer sa grille tarifaire en s'appuyant sur les indicateurs économiques du secteur afin d'être en adéquation avec la réalité du marché du diagnostic immobilier.

A8. Gestion administrative, coordination des équipes et supervision des obligations de certifications et formations continues / Informations des évolutions technologiques et des nouveaux besoins en matériel liés au métier :

- Procéder aux missions administratives d'une société en diagnostics immobiliers en effectuant l'ensemble des formalités et les tâches nécessaires et obligatoires afin d'être en conformité avec la loi et les objectifs stratégiques.
- Coordonner une équipe et l'ensemble des activités propres à la société de diagnostics en définissant les rôles et les responsabilités de chacun dans le but de pérenniser l'entreprise.
- Réaliser une veille réglementaire sectorielle en s'appuyant sur les évolutions technologiques et les nouveaux besoins en matériel dans le but de mettre en place les mesures nécessaires au respect des obligations réglementaires du métier de diagnostiqueur immobilier.

A9. Assurer la santé et la sécurité sur les chantiers :

- Sensibiliser son personnel aux consignes de sécurité et de prévention au moyen de procédures et de mise à disposition d'équipement de protection afin de prévenir des risques professionnels engendrés lors de la réalisation de certaines missions.
- Informer ses salariés au moyen de formations adaptées au besoin dans le but de protéger le salarié.
- Exécuter les actions nécessaires en prenant en compte les obligations de l'employeur et les éventuelles situations de handicap des salariés afin d'être en conformité avec les exigences légales.

Méthodes mobilisées

Moyens matériels - Vidéo projection, ETUDE DE CAS, Mise en situation, Plate-forme pédagogique...
Documentation – Livret « Préparation au titre professionnel ».

Soutenance devant un Jury

pour Obtention du **Titre Professionnel RNCP 38469**

Intitulé : **Diagnosticteur immobilier** constitué de 3 blocs de compétences :

Bloc 1. Commercialisation d'une mission de diagnostic

- ME1.1. Mise en situation Le candidat doit répondre à un besoin de diagnostic immobilier en analysant la demande. Les membres du jury jouent le rôle du client et le candidat le rôle du diagnosticteur.
- ME1.2. Echanges avec le jury - Présentation du mémoire du candidat, sur la partie positionnement commercial et marché - Questions- réponses portant sur le déroulement de la mise en situation et sur la soutenance du mémoire. Les questions couvrent l'ensemble du bloc « Commercialisation d'une mission de diagnostic »

Bloc 2. Réalisation d'une mission de diagnostic

- ME2.1. Partie pratique (1) :
Mise en situation professionnelle avec réalisation d'un mesurage et/ou prélèvement. Tirage au sort parmi six sujets correspondants aux six modules du diagnostic immobilier avec matériel à disposition. Le candidat sera évalué sur le module tiré au sort.
- ME2.2. Partie pratique (2) :
Correction des trois rapports délivrés par le candidat au préalable, comprenant obligatoirement un rapport DPE et amiante. Le troisième rapport est au choix du candidat parmi les modules gaz, plomb, électricité ou termites. Les rapports doivent être réalisés avec un logiciel de diagnostic agréé.
- ME2.3. Partie théorique :
La note correspond à la moyenne obtenue par le candidat lors des évaluations théoriques (QCM) relatives à l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certifications.
- ME2.4. Echange avec le jury :
 - Présentation du mémoire du candidat, sur la partie réalisation des diagnostics immobiliers.
 - Questions-réponses portant sur le déroulement de la mise en situation et sur la soutenance du mémoire. Les questions couvrent l'ensemble du bloc « Réalisation d'une mission de diagnostic »

Bloc 3. Piloter et développer une entreprise en diagnostic

- ME3.1. Echanges avec le jury
 - Présentation du mémoire du candidat, sur la partie pilotage et développement
 - Questions - réponses portant sur la soutenance du mémoire. Les questions couvrent l'ensemble du bloc « Pilotage et développement d'une entreprise en diagnostic »

Rappel des **Modalités & Infos** pratiques liées à l'examen :

Durée : 7 Heures (1 jour **en Présentiel**)

Lieu : peut être différent du lieu de la formation

L'acquisition de la certification se fait selon des modalités et critères d'évaluation spécifiques à chacun des trois blocs de compétences du référentiel d'activités.

Synthèse du parcours



Termes Techniques du Bâtiment durée 4 jours / 32 heures

Plomb crep durée 3 jours / 21 heures

GAZ durée 3 jours / 24 heures

Termites (Métropole ou Outre-Mer) durée 3 jours / 21 heures

Electricité durée 3 jours / 24 heures

Amiante Sans mention durée 3 jours / 24 heures

DPE Sans Mention durée 8 jours / 56 heures dont 4 jours (Présentiel)

Préparation à l'**Habilitation Electrique BS / BE Vérification** durée 1 jour / 8 heures (Présentiel)

SS4 Opérateur de Chantier durée 2 jours / 16 heures (Présentiel)

Etat des Risques & Pollutions durée 0,5 jour / 3 heures

MESURAGE Loi CARREZ / LOI BOUTIN durée 0,5 jour / 5 heures

Formation Commerciale / Métier durée 2 jours / 14 heures (Classe Virtuelle)

Révisions DIAG IMMO (Théorie/Pratique) durée 3 jours / 24 heures

Préparation à la soutenance devant le Jury durée 1 jour / 7 heures (Classe Virtuelle)

Soutenance devant un Jury durée 1 jour / 7 heures (Présentiel)

Formation Mixte (E-learning/Présentiel) à minima 286 Heures

Dont 227 heures de formation en E-LEARNING

Dont 10 journées de formation en Présentiel ou Classes Virtuelles

voir **planning** détaillant les objectifs hebdomadaires à atteindre

& les dates de formations en présentiel à réserver dans votre agendas

Temps de travail personnel à fournir estimé à 70 heures complémentaires